Industrie automobile: équipements pour propulsion à gaz de pétrole liquéfiés. Accord révisé, CEE/NU, règlement 67

1999/0018(AVC) - 19/09/2000

La commission a adopté le rapport (procédure d'avis conforme) de Guido BODRATO (PPE-DE, I) recommandant que le Parlement donne son avis conforme concernant l'adhésion de la Communauté européenne au règlement n° 67 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'homologation des équipements spéciaux des automobiles utilisant les gaz de pétrole liquéfiés dans leur système de propulsion.